



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} février 2010 à 19h30 à la salle municipale située au 7, rue Principale à Blue Sea.

Étaient présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Éric Lacaille	Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Madame Isabelle Clément	Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

Était aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale et secrétaire trésorière

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h30 devant environ 16 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

0. Ouverture de la séance et rapport du maire

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Prière
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010
- 0.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2010
- 0.6 Rapport d'activités du Maire du mois de janvier 2010

1. Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et des remises pour janvier 2010
- 1.2 Acceptation des déboursés de janvier 2010
- 1.3 Indexation des salaires des employés
- 1.4 Contrat de travail de la Directrice générale
- 1.5 Demande de la directrice générale adjointe
- 1.6 Avis de motion : Règlement 2010-003 concernant la Rémunération des élus
- 1.7 Emplois d'été Canada 2010
- 1.8 Mutuelle des municipalités du Québec : Assurance 2010
- 1.9 Formation : DG et DGA



2. Sécurité publique

- Ajout
- 2.1 Formation pompier I
 - 2.2 Suspension du directeur du service des incendies
 - 2.3 Suspension d'un pompier
 - 2.4 Caserne

3. Transport

- 3.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2009-2010 : attestation que les travaux ont été exécutés
- 3.2 Mise à jour du dossier de vandalisme au garage municipal
- 3.3 Livraison de la Grand Caravan

4. Hygiène du milieu

- 4.1 Association du Bassin versant du Lac Blue Sea : demande de contribution financière 2010
- 4.2 Association du Bassin versant du Lac Blue Sea : Demande d'appui
- 4.3 Rapport d'inspection d'environnement Canada
- 4.4 Centre de traitement des boues de fosses septiques Dépôt du rapport d'opération de la saison 2009
- 4.5 UMQ : remboursement de la redevance temporaire de 9.50\$ la tonne

5. Santé et Bien-être

- 5.1 Fondation Le Terrier : demande de contribution financière
- 5.2 Albatros Vallée-de-la-Gatineau : demande de don
- 5.3 Ville de Maniwaki : Demande d'appui concernant la réouverture du département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki

6. Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Matricule 3320-66-6569 soumission pour déplacer le chemin
- 6.2 Renouvellement du certificat de producteur forestier

7. Loisirs et culture

- 7.1 Maison des Jeunes : Rapport d'activité
- 7.2 Coopérative de solidarité de la Forêt de l'Aigle
- 7.3 Paroisse Saint-Félix : aménagement du terrain face à l'église aux abords du Lac
- 7.4 Le 19^{ième} Poste Azimut Scout St-Joseph de Granby : Demande de séjour sur terrain public
- 7.5 CRÉO : Subvention d'évènement à caractère culturel ou sportif
- 7.6 Comité de loisirs Culturel Blue Sea : demande de contribution financière

8. Varia

- 8.1 Nomination comme Célébration de mariage
- 8.2 UMQ : fond spécial pour la remise en opération des infrastructures municipales de bases à Haïti
- 8.3 Données sur la population et les rôles en vigueur des municipalités de la MRC

9. Période de questions

- 9.1



10. Levée de l'assemblée

10.1

2010-02-031

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 1^{er} février 2010 soit adopté tel que déposé par la directrice générale avec l'ajout suivant :

2.4 Caserne

ADOPTÉE

2010-02-032

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 JANVIER 2010

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 janvier 2010 soit adopté tel que déposé par la directrice générale.

ADOPTÉE

2010-02-033

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 28 JANVIER 2010

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 28 janvier 2010 soit adopté tel que déposé par la directrice générale.

ADOPTÉE

NOTE : Dépôt et lecture du rapport d'activités du maire du mois de janvier 2010



2010-02-034

ACCEPTATION DES SALAIRES VERSÉS EN JANVIER 2010 ET DES REMISES À PAYER

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que les salaires nets versés pour les périodes 1 à 4 de janvier 2010 et qui totalisent un montant de 18 568.71 \$ soient acceptés;

Que les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 8 108.42 \$ pour les salaires versés en janvier 2010 soient acceptées et payées en février 2010;

Que les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 519.16 \$ pour le mois de janvier 2010 soient acceptées et payées en février 2010;

Que les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 1 312.08 \$ pour le mois de janvier 2010 soient acceptées.

ADOPTÉE

2010-02-035

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS ET PRÉLÈVEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2010

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que les déboursés de janvier 2010 qui totalisent un montant de 71 173.31 \$ sur le journal des déboursés no. 9 soient acceptés;

Que les prélèvements bancaires de janvier 2010 qui totalisent un montant de 18 730.68 sur le journal des déboursés no. 10 soient acceptés.

ADOPTÉE

2010-02-036

INDEXATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE le 20 janvier 2010, Statistique Canada a émis un communiqué qui confirme qu'au cours de la période de 12 mois qui s'est terminée en décembre 2009, les prix à la consommation ont augmenté de 1.3%;



Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde une indexation des salaires de tous les employés municipaux de 1.3% à compter du 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉE

2010-02-037

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Josée Parsons est à l'embauche de la municipalité de Blue Sea depuis le 14 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six mois s'est terminée le 14 octobre 2009;

Il est proposé par Fernand Gagnon et résolu :

Que ce Conseil approuve le contrat d'engagement de la Directrice Générale avec la modification de l'erreur de frappe suivante : article 13 b : on doit lire trois au lieu de quatre, et autorise le Maire Laurent Fortin à signer le contrat comme représentant de la municipalité.

Christian Gauthier exprime son désaccord avec le deuxième paragraphe de l'article 7.

ADOPTÉE

2010-02-038

DEMANDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2009 la directrice générale adjointe a fait une demande au conseil afin d'obtenir une augmentation de traitement annuel et que la demande a été refusée par les membres du conseil lors de la séance d'avril 2009 et que la directrice générale adjointe en a été informée par lettre le 5 août 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale adjointe souhaite réitérer sa demande;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :



Que ce Conseil ne souhaite pas apporter de modification au contrat d'engagement de la directrice générale adjointe avant la fin de la durée du contrat qui se termine le 4 septembre 2010;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

est par la présente donné par Fernand Gagnon que l'adoption du Règlement 2010-003 concernant la rémunération des élus aura lieu à une séance ultérieure.

2010-02-039

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2010

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Emplois d'été Canada, une initiative du gouvernement du Canada, accorde du financement pour aider les employeurs du secteur public à créer des emplois pour les étudiants de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs doivent présenter leur demande de financement du 1^{er} au 26 février 2010;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la Directrice générale Josée Parsons à présenter une demande pour le programme d'Emplois d'été Canada 2010.

ADOPTÉE

2010-02-040

MMQ ASSURANCE 2010

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve le renouvellement de la police d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2010 au coût de 20 929 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE



2010-02-041
FORMATION DG ET DGA

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la directrice générale et la directrice générale adjointe à s'inscrire aux formations offertes par l'Association des directeurs municipaux du Québec :

- Les lois municipales
À Gatineau le 23 mars 2010 - 215 \$ taxes en sus
- L'encadrement juridique des rôles et responsabilités
À Gatineau le 14 avril 2010 – 215 \$ taxes en sus

ADOPTÉE

2010-02-042
FORMATION POMPIER 1

CONSIDÉRANT QUE le pompier Roger Tremblay a de la difficulté à compléter sa formation de Pompier I sur l'internet avec Educ Expert;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'abandon de la formation avec Educ Expert et que Roger Tremblay se joindra à la formation en salle de classe qui a débuté à Maniwaki le 23 janvier 2010, le coût de l'inscription est de 144 \$ plus les frais connexes, un crédit sera demandé à Educ Expert pour l'abandon de la formation.

ADOPTÉE

2010-02-043
SUSPENSION DU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES



CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2010-01-011 le directeur du service des incendies a été suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il rencontre la directrice générale et le maire;

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2010 une rencontre a eu lieu entre le Directeur du service des incendies, le maire et la directrice générale et qu'une copie du compte rendu de la rencontre a été mise au dossier du directeur du service des incendies;

CONSIDÉRANT QU'un des items de la rencontre portait sur l'absence du Directeur du service des incendies à la partie I de la formation d'officier non-urbain, qui est obligatoire pour pouvoir poursuivre la formation;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service des incendies a contacté le CEGEP pour obtenir un offre de service afin de recevoir une formation individuelle du Séminaire 1 d'Officier non-urbain et que le coût de cette formation est de 600 \$;

Il est proposé par Isabelle Clément et résolu :

Que ce Conseil lève la suspension du Directeur du service des incendies depuis la rencontre du 15 janvier 2010;

Que ce conseil autorise le Directeur à suivre la formation individuelle du Séminaire 1 d'Officier non-urbain mais à condition que le directeur assume tous les frais de formation et de déplacement.

Contre proposition :

Il est proposé par Éric Lacaille et résolu

Que ce Conseil lève la suspension du Directeur du service des incendies depuis la rencontre du 15 janvier 2010;

Que ce conseil autorise le Directeur à suivre la formation individuelle du Séminaire 1 d'Officier non-urbain mais à condition que le directeur assume les frais de formation et que **la municipalité assume les frais de déplacement.**

Le vote est demandé :

Trois conseillers pour :

(Pierre Normandin, Éric Lacaille et Christian Gauthier)

Trois conseillers contre :

(Hervé Courchesne, Isabelle Clément et Fernand Gagnon)

Considérant l'égalité, le maire exerce son droit de vote et vote contre.



La contre proposition est rejetée par la majorité.

La première proposition est acceptée par la majorité.

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

**2010-02-044
SUSPENSION D'UN POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2010-01-012 le pompier (en formation) Gilles Lalumière a été suspendu de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des incendies nous informe par courriel le 19 janvier 2010 que les Logos ont été retirés du véhicule personnel de Gilles Lalumière le 15 janvier 2010;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil lève la suspension du Pompier Gilles Lalumière en date du 19 janvier 2010.

ADOPTÉE

2010-02-045 CASERNE

CONSIDÉRANT QUE les coûts de chauffage de la caserne sont élevés;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande des soumissions pour l'installation de ventilateurs au plafond et demande que le thermostat soit réglé à **15** degré.

ADOPTÉE



2010-02-046

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2009-2010

CONSIDÉRANT QUE suite à la recommandation de notre député Madame Stéphanie Vallée, le ministre délégué aux Transports Monsieur Norman MacMillan a accordé à la municipalité de Blue Sea une subvention de 25 000 \$;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-Long pour un montant de 25 239.95 \$, conformément aux exigences du ministère des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Lac-Long dont la gestion incombe à la municipalité de Blue Sea et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

NOTE : Mise à jour du dossier de vandalisme au garage municipal.
La décontamination se poursuit et les sols sont temporairement entreposés à l'Écocentre.

NOTE : Livraison de la Grand Caravan
Le Garage J.E. Gendron nous informe que la livraison de la Grand Caravan devrait se faire dans la semaine du 15 février 2010.

2010-02-047

ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2010

CONSIDÉRANT QUE le président de l'Association du Bassin versant du Lac Blue Sea, Monsieur Marc Grégoire a déposé une demande d'assistance financière pour le fonctionnement et les activités de protection pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QU'en 2000 les municipalités de Blue Sea et de Messines avaient mandaté (GEIGER) le Groupe d'Études Interdisciplinaires en



Géographie et Environnement Régional de l'Université du Québec à Montréal afin de produire une description technique détaillée du bassin versant du Lac Blue Sea et du Ruisseau Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport serait à refaire afin de dresser un portrait de la situation environnementale, sur lequel pourra s'appuyer la prise de décisions dans les interventions futures, l'estimé du coût du rapport s'élève à 15 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé par l'Association est de 18 000 \$ pour les deux municipalités, à savoir 9 000\$ chacune pour l'année 2010;

Il est proposé par Isabelle Clément et résolu :

Que ce Conseil accorde un montant de 9 000 \$ à l'Association du Bassin Versant du Lac Blue Sea, le montant sera versé sur présentation de factures pour le rapport GEIGER et autres dépenses de fonctionnement.

Le vote est demandé :
Cinq conseillers pour
Un conseiller contre : (Fernand Gagnon)

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

2010-02-048

**ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA :
DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE le président de l'Association du Bassin versant du Lac Blue Sea, Monsieur Marc Grégoire a déposé une demande d'appui pour leur demande d'aide financière à la Conférence Régionale des Élus de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du Bassin versant du Lac Blue Sea (la Corporation) est une corporation à but non lucratif légalement constituée;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a pour mission la protection et la mise en valeur du Lac Blue Sea en collaboration avec les autres associations de lac du bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation est à la recherche de financement pour la mise en œuvre en 2010 de programmes de protection de notre environnement;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a déjà confirmé une aide financière pour subvenir à une partie des besoins de la Corporation;



Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil appuie la demande d'aide financière de l'Association du Bassin versant du Lac Blue Sea auprès de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

ADOPTÉE

NOTE : Dépôt du rapport d'inspection d'Environnement Canada
Suite à une plainte d'un contribuable concernant un rejet de neige souillée dans le ruisseau de Blue Sea. Suite à une visite des lieux le 13 janvier 2010, l'inspecteur conclut que la plainte est non fondée.

NOTE : Centre de traitement des boues de fosses septiques géré par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau : Dépôt du rapport d'opération de la saison 2009.

NOTE : UMQ : Dépôt d'un communiqué concernant le remboursement de la redevance temporaire de 9.50 \$ la tonne pour l'élimination des matières résiduelles.

2010-02-049

FONDATION LE TERRIER : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Le Terrier est un organisme à but non lucratif financé en partie par le Club Optimiste de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation offre un camp de vacances situé au Lac Achigan à Déléage;

CONSIDÉRANT QUE le camp accueille des enfants de la région de 6 à 12 ans dont la majorité est issue de familles défavorisées;

CONSIDÉRANT QUE La Fondation Le Terrier a présenté une demande d'aide financière pour leur programme de parrainage;

Il est proposé par Fernand Gagnon et résolu :

Que ce Conseil accorde un montant de 380\$ à la Fondation Le Terrier ce qui permettra de parrainer deux enfants de la municipalité de Blue Sea. Les noms



des enfants seront soumis à la Fondation par les enseignants de l'école Reine Perrault de Blue Sea avec l'approbation des parents.

Le vote est demandé :
Cinq conseillers pour
Un conseiller contre : (Hervé Courchesne)

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ

2010-02-050

**ALBATROS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU :
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT qu'Albatros est un organisme à but non lucratif qui apporte un soutien aux personnes en fin de vie et à leur famille de notre région;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde un montant de 100 \$ à Albatros Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2010-02-051

**VILLE DE MANIWAKI: DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LA
RÉOUVERTURE DU DÉPARTEMENT D'OBSTÉTRIQUE DU CENTRE
HOSPITALIER DE MANIWAKI**

CONSIDÉRANT QUE le Centre hospitalier de Maniwaki est le seul hôpital desservant le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau compte une population permanente d'environ 22 000 personnes dans 17 municipalités, plus deux communautés autochtones, plus une population d'environ 20 000 villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE la difficulté d'attirer de nouveaux arrivants et de jeunes travailleurs dans une région économiquement défavorisée;

CONSIDÉRANT QUE le département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki a existé durant un siècle et qu'un tel service est indispensable au point de vue des services de première ligne à offrir à une population donnée au Québec;



CONSIDÉRANT QUE la mission du ministère de la Santé du Québec est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécois et des Québécoises en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le besoin urgent de rétablir l'ensemble des services indispensables à la survie et au développement de la communauté des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que la municipalité de Blue Sea appuie la résolution de la Ville de Maniwaki (2009-12-233) et insiste auprès du Centre de Santé de la Vallée-de-la-Gatineau, de la régie de la Santé de l'Outaouais et du ministère de la Santé et des Services Sociaux pour qu'ensemble, ils prennent la décision de procéder à la réouverture du département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki.

ADOPTÉE

NOTE : Matricule 3320-66-6569 soumission pour déplacer le chemin.
Remis à une séance ultérieure.

2010-02-052

RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE la carte et le certificat de producteur forestier de la municipalité viennent à échéance le 1^{er} avril 2010;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite renouveler la carte et le certificat au coût de 20 \$ payable à **l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Outaouais** et autorise la Directrice générale Josée Parsons à signer la demande et à faire les corrections qui s'imposent.

ADOPTÉE



2010-02-053

MAISON DES JEUNES : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ PÉRIODE DU 29 DÉCEMBRE 2009 AU 23 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT QUE Yuri Rousseau a été embauché le 29 décembre 2009 au poste de préposé à l'entretien et à la surveillance de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE Yuri a déposé son rapport d'activités pour la période du 29 décembre 2009 au 23 janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE Yuri a su démontrer beaucoup d'initiative et de créativité dans la programmation des activités pour les jeunes et ainsi dépasser les attentes de la municipalité reliées à son poste;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite exprimer à Yuri leur satisfaction concernant son rendement et le félicite pour ses initiatives.

ADOPTÉE

NOTE : Coopérative de solidarité de la forêt de l'aigle.
Invitation pour la mise en place de la Coopérative le 2 février 2010 à l'Auberge du Draveur à 7h

NOTE : Paroisse Saint-Félix :
Réception d'une résolution concernant leur implication dans le tournoi de Golf de la municipalité le 5 juin 2010 pour l'aménagement du terrain face à l'église aux abords du lac.
Information supplémentaire à venir.

2010-02-054

LE 19^{IÈME} POSTE AZIMUT SCOUT ST-JOSEPH DE GRANBY : DEMANDE DE SÉJOUR SUR TERRAIN PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le groupe Scout St-Joseph de Granby a présenté une demande à la municipalité pour séjourner aux abords du Lac des îles du côté est et du Lac de la truite;



CONSIDÉRANT QUE le groupe a déjà séjourné au même endroit dans le passé et avait participé à un projet environnemental et que l'expérience avait été bénéfique pour les deux partis;

CONSIDÉRANT QUE le groupe propose de travailler conjointement avec la municipalité sur un projet communautaire ou environnemental lors de leur prochain séjour;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve la demande de séjour et propose au groupe Scout un projet environnemental soit le nettoyage des terrains situés en périphérie de l'ancien dépotoir sous la supervision du conseiller Hervé Courchesne;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au président de l'organisme Monsieur Benjamin Lapierre.

ADOPTÉE

NOTE : CRÉO (Conférence Régionale des Élus de l'Outaouais) : Annonce d'appel de projets :
Financement d'évènements identitaires à caractère culturel et sportif. Date limite 29 mars 2010.

2010-02-055

COMITÉ DE LOISIRS CULTUREL BLUE SEA : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Comité loisirs Culturel Blue Sea a présenté une demande d'aide financière pour un montant de 4 289.76 \$ qui représente le paiement de 4000 \$ pour les mois de septembre à décembre 2009 pour l'entretien du terrain municipal et un montant de 289.76 \$ pour la part non subventionnée et les charges sociales de l'employé du Comité qui travaille à la Maison des Jeunes, pour le mois de janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la municipalité et le Comité pour l'entretien du terrain municipal prenait fin le 30 avril 2009 (résolution AR 5240) et que l'entente n'a pas été renouvelée bien que la municipalité aie payé le comité pour les mois de mai à août 2009;



CONSIDÉRANT QUE le comité est en période de réorganisation;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil ne déboursa aucun montant avant que le nouveau comité soit formé et qu'il y ait une rencontre.

ADOPTÉE

2010-02-056

MINISTÈRE DE LA JUSTICE : OFFICIANTS COMPÉTENTS À CÉLÉBRER LES MARIAGES

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Projet de loi no 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation sanctionnée le 8 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux et les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a reçu quelques demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que la municipalité de Blue Sea demande au Ministre de la Justice de désigner le maire Laurent Fortin et le conseiller Éric Lacaille célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE

2010-02-057

UMQ : FOND SPÉCIAL POUR LA REMISE EN OPÉRATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE BASE À HAÏTI

CONSIDÉRANT QU'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont la capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers



de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

CONSIDÉRANT l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

CONSIDÉRANT QUE ce pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'Union, lequel a rapidement entériné un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets :

Premièrement: Collecte de fonds

- *Toutes les municipalités québécoises sont immédiatement sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyen, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses.*
- *De plus, si une municipalité désire solliciter ou recevoir des dons de ses propres citoyens désireux de contribuer à cette initiative, elle pourra le faire.*
- *Les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « Urgence Haïti » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7.*
- *L'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque*



les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

Deuxièmement: Expertise municipale

- *L'ensemble du milieu municipal est également sollicité, dès maintenant, afin d'identifier des personnes-ressources dans diverses spécialités, qui pourraient être déployées au moment opportun pour aider sur place à la remise en opération des infrastructures et équipements municipaux visés.*
- *Dans un premier temps, cette contribution en ressources humaines sera répertoriée par l'UMQ, qui verra par la suite à coordonner ses efforts avec d'autres organismes en fonction des besoins prioritaires, et à les arrimer avec le financement disponible. Une section « Urgence Haïti » a également été intégrée sur le site Internet de l'UMQ à l'adresse www.umq.qc.ca et un courriel sur : info@umq.qc.ca pour permettre l'expression des contributions en ressources humaines.*

CONSIDÉRANT QUE l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fond.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative (se référer aux extraits de la *Loi sur les compétences municipales*, de la *Loi sur les cités et villes* et des lois fédérale et provinciale sur l'impôt produits en annexe à la présente résolution);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution à hauteur de 25 cents per capita (**620 x 0.25 = 155\$**) verser au **fonds municipal de remise en opération d'infrastructures** à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « **Urgence Haïti** » ;

QUE la municipalité de Blue Sea invite ses citoyens à contribuer également à ce fonds en remettant leurs dons directement à la municipalité qui émettra un reçu de charité sur demande de ceux-ci.

ADOPTÉE



NOTE : Dépôt des données sur la population et les rôles en vigueur des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Période de questions

2010-02-058

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que la séance ordinaire du Conseil de ce 1^{er} février 2010 soit close à 21h30.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière